



**l'Assurance
Maladie**

CETTE ANNÉE
ENCORE,
LA GRIPPE
VA FAIRE
TRÈS MAL.



VACCINEZ-VOUS

65 ans
et +

Personnes atteintes
d'une maladie chronique

Femmes
enceintes

Parlez-en à un professionnel de santé.

AFF GRIP - 07/18



**J'AGIS POUR
MA SANTÉ**

ameli.fr



GRIPPE SAISONNIÈRE VACCINEZ-VOUS

DEMANDEZ À
VOTRE PHARMACIEN



Des pharmaciens exerçant dans cette officine peuvent vacciner* contre la grippe les personnes majeures visées par les recommandations vaccinales à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.

* article L 5125-1-1A du CSP et la réglementation afférente



Cespharm +
ÉDUCATION ET PRÉVENTION
POUR LA SANTÉ